



Syndicat

cftc



Fédération Enseignement & Formation
enseignementetformation@cftc.fr

Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 Pantin

Lettre@Formation

Public : Les nouveaux militants, mandatés et élus adhérents Sniec et Sniepl-CFTC des académies de Nantes, Rennes et des départements limitrophes.

Pour transmission par les Présidents départementaux du Sniec-CFTC et les responsables du SNEPL des académies de Nantes, Rennes et les départements limitrophes aux nouveaux militants, mandatés et élus.

Pour information aux Conseillers nationaux du Sniec-CFTC.

La Fédération « Enseignement & Formation » vous informe

Formation initiale CFTC (ex-FIME)



✚ **Lieu :** Bourse du travail – Union départementale CFTC – 14 Place Louis Imbach – ANGERS (49)

Plan d'accès : [ICI](#)

✚ **Dates et horaires :**

- ✓ Le lundi 10 février 2025 (accueil à partir de 9h30) de 10h à 17h.
- ✓ Et le mardi 11 février 2025 de 9h30 à 16h30.

✚ **Organisation pratique :**

Attention : il appartient au stagiaire de **gérer son hébergement** pour la nuitée du **lundi 10 février 2025** sur Angers, en tenant compte du barème accessible plus loin.

✚ **Objectifs :**

- ✓ S'approprier la spécificité de la CFTC
- ✓ Se situer dans l'organisation CFTC et dans un réseau d'acteurs internes et externes
- ✓ S'approprier et mettre en pratique les valeurs et positions de la CFTC
- ✓ Savoir utiliser les ressources internes de la CFTC
- ✓ Promouvoir l'action CFTC

✚ Pour les enseignants de droit public ou droit privé : il n'est pas nécessaire de demander une autorisation d'absence à votre chef d'établissement puisque la formation se déroule hors période scolaire.

✚ Pour les salariés de droit privé : formulaire d'autorisation d'absence à envoyer au moins 30 jours avant : [ICI](#)

✚ **Formulaire d'inscription** en ligne à compléter avant le **lundi 3 février 2025** : [ICI](#)

Participation limitée à **12 personnes**.



Cette inscription en ligne vous engage à participer. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter votre engagement et de nous prévenir en cas d'imprévu. La Fédération met en place des moyens financiers et humains pour organiser les formations.

Les frais seront pris en charge selon le document ci-après.

✚ Document de demande de remboursement des frais engagés et annexes : [ICI](#)
! Ne pas oublier de joindre les justificatifs originaux et un RIB à votre demande dans les 15 jours qui suivent la formation.

Dépliant « Le départ en formation syndicale » : [ICI](#)

Attention ! Condition obligatoire : Être à jour de la cotisation syndicale 2025 au premier jour de la formation.

Pour nous contacter :

Par téléphone : 01 84 74 14 00

Par mail : responsable-formation@cftc-fef.fr

Par courrier : Fédération Enseignement et Formation - Tour ESSOR 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN.